

Le plan du gouvernement : la faillite comme alternative à la réforme

Par Dr. Makram Sader

La deuxième édition du plan du gouvernement a provoqué un large débat national. Étant donné que le plan a exposé en toute négativité le secteur bancaire, la banque centrale d'une part et les banques commerciales d'autre part, l'Association des banques du Liban (ABL) a élaboré un document qui constitue sa contribution à la relance financière et économique du Liban.

Cette « contribution de l'Association » comprend cinq orientations stratégiques que nous élaborerons après nous être penchés sur les lacunes fondamentales du plan du gouvernement qui met l'accent sur la faillite du secteur financier en prélude à y mettre la main dessus, et ceci suite à l'estimation d'un volume présumé et monumental de pertes et dont nous allons en dévoiler l'erreur comptable et méthodologique.

En résumé, nous estimons qu'un accord a été conclu entre le ministère des finances, le cabinet Lazard, et le Fonds monétaire international (FMI), en vertu duquel ce dernier a imposé la nécessité de réduire le ratio de la dette publique au PIB à moins 100%. Le plan gouvernemental estimait que le PIB serait d'environ 24 milliards de dollars ce qui signifie fixer la dette publique également à 24 milliards, soit une réduction de 68 milliards de dollars. Cette approche implique une suppression d'une valeur équivalente du capital des banques et notamment des dépôts bancaires de 60% à 80%. Toutefois la coupe sur les dépôts est la principale option pour les trois décideurs du plan : le ministère des finances, le cabinet Lazard et le FMI.

Avant de discuter les fondements du plan, il est nécessaire de remettre en cause l'hypothèse de réduction du produit intérieur brut de 49 milliards de dollars en 2019 à 24 milliards en 2020 et, parallèlement, d'amplifier les dettes et les pertes jusqu'à arriver à une décote ou un *haircut* (ponction des dépôts bancaires) pour atteindre un ratio dette / PIB inférieur à 100 pour satisfaire le FMI. À notre avis, il est impossible de réduire le PIB à moins de 40 milliards de dollars, tout comme il est difficile que la valeur de la dette publique dépasse 39 milliards de dollars en raison de la détérioration des taux de change et des prix des eurobonds, ce qui fait que le ratio de la dette au PIB peut atteindre environ 98% sans avoir besoin de couper sur le capital, notamment sur l'argent des déposants.

Bien entendu, l'Association refuse de toucher aux dépôts. Malgré les restrictions adoptées par les banques sur les dépôts, le droit des individus à leurs dépôts existe toujours, et les intérêts sur ceux-ci sont toujours payés et leur utilisation pour des paiements internes est toujours effective. Toutefois, il est à noter que les détenteurs de dépôts ont largement utilisé leurs dépôts pour acheter des propriétés construites ou des biens-fonds, et ils les ont également largement utilisés pour éteindre leurs dettes auprès des banques; et ils les ont finalement utilisés pour thésauriser de l'argent liquide en livres et en dollars dans leurs domiciles.

Il est facile de critiquer le plan du gouvernement, car il ne s'attaque pas aux trois causes intrinsèques de la crise, à savoir : premièrement, la faiblesse chronique de la productivité de

l'économie libanaise et l'absence de croissance et de création d'emploi ; deuxièmement, la corruption galopante, le pillage des ressources du pays et le gaspillage de son potentiel ; troisièmement et enfin, l'affaiblissement de l'État en faveur des forces politiques sectaires, qui ont accaparé ses ressources, partagé ses pouvoirs et géré ses institutions publiques avec une faible efficacité.

Au lieu de remédier à cette réalité devenue insoutenable, les auteurs du plan du gouvernement sont allés chercher une solution de facilité qui consiste à supprimer d'un trait toutes les dettes de l'État, en échange de les imputer aux banques et à la Banque du Liban (BDL). En d'autres termes, les auteurs du plan décident très facilement de remettre à zéro les dettes de l'État et de les imputer comme pertes aux bilans des banques et de la Banque du Liban, ce qui justifie la mainmise sur le secteur bancaire et de le remplacer par cinq banques dont la propriété et la gestion sont contrôlées par les forces politiques. Dans le but de justifier leurs actes, les planificateurs ont profité de l'indignation des libanais contre les banques qui ont prêté à l'État et qui se sont vues dans l'obligation de restreindre les transferts de fonds à l'étranger après que les réserves de la BDL en devises étrangères ont atteint un niveau critique où il devient difficile de continuer à financer l'importation, en particulier pour ce qui dépasse largement les besoins du Liban en raison de la contrebande et du trafic vers la Syrie.

Les auteurs du plan ont ignoré les graves implications de l'option de défaut de paiement interne, qui souvent dépassent considérablement celles d'un défaut de paiement externe, que le gouvernement s'est empressé d'adopter le 9 mars 2020, sans aucune vision économique qui fera émerger l'économie de la stagnation.

Revenant sur la question des pertes, le plan a décidé que les pertes s'élèvent à 241000 milliards de livres libanaises, ce qui équivaut à 69 milliards de dollars (3500 LBP/dollar). Le plan distribue ce montant amplifié de pertes au bilan de la BDL d'une valeur de 177 000 milliards de livres, soit 73%, et au bilan des banques d'un montant de 64 000 milliards de livres, soit 27%.

Un examen crucial et décisif de la méthodologie de calcul des pertes montre que le montant total ne dépasse pas réellement un tiers du montant estimé dans le plan. En réalité, les banques savent traiter, selon les normes internationales, la variation de la valeur de certains de leurs actifs du fait de la dévaluation des prix des eurobonds sur les marchés et de la détérioration de la qualité de leur portefeuille de prêts au secteur privé, et ceci en utilisant leurs fonds propres et sans préjudice aux dépôts dans leurs banques.

L'exagération par le plan des pertes du secteur bancaire est due à trois types d'erreurs systémiques colossales. La première réside dans la confusion délibérée d'un manque de liquidité avec celui de solvabilité. La seconde revient pour avoir limité le calcul dans le plan au passif sans considération pour les actifs, notamment en ce qui concerne la Banque du Liban. Quant à la troisième erreur, elle est principalement due au fait d'avoir ignoré la valeur des sûretés réelles et les provisions constituées en contrepartie du portefeuille de prêts. Cette hâte de déclarer la faillite du secteur financier central et commercial n'est point innocente ! En effet, le Liban est confronté à la crise la plus grave et la plus compliquée de son histoire

contemporaine, et une sortie est toujours possible par une combinaison de stratégies et de politiques, qui ont été détaillées par la « contribution de l'Association » en cinq axes.

Au premier plan de ces axes se trouve une restructuration de la dette publique qui réduit les éventuelles répercussions négatives sur les déposants et sur l'économie dans son ensemble, et évite l'arrêt des paiements internes en raison de ses effets néfastes sur une reprise de la confiance et de l'investissement. Le document de l'association estime le besoin de financement extérieur à environ 8 milliards de dollars sur une période de 5 ans au lieu des 28 milliards de dollars, inscrits dans le plan du gouvernement de façon optimiste surprenante, pour ne pas dire ridicule.

L'approche de l'association comprend la création d'un fonds (GDDF) qui préserve la pleine propriété de l'État sur ses actifs et permet, par l'attribution d'une part des revenus de ce fonds, à la BDL afin que cette dernière efface ses dettes envers l'État estimées à 40 milliards de dollars. Le document de l'Association propose également que les banques négocient avec l'État pour rééchelonner les dettes des banques afin de prolonger les échéances et de réduire leurs rendements afin que le ratio dette / PIB passe de son niveau actuel (171%) à 74% en 2030 sans aucune coupe ou *haircut* sur les dettes et les dépôts.

Quant **au deuxième** axe du document de l'Association, il se fonde sur une correction qui produit un surplus primaire initial raisonnable de 2,1% au lieu de 4,8% du PIB, de sorte qu'il n'affecte pas négativement les conditions sociales des groupes les plus vulnérables dont les revenus sont en livres libanaises. À cet effet, il est proposé de créer un filet de sécurité sociale d'au moins 4% du PIB pendant toute la période du redressement financier.

Le troisième axe est une politique monétaire basée sur l'unification du taux de change, afin qu'elle corrige les déséquilibres externes extérieurs et contrôle les fortes pressions inflationnistes. Il est important d'adopter un système de change « flottant géré » où la banque centrale intervient pour éviter de fortes fluctuations.

Le quatrième axe comprend une restructuration organisée des banques – banque par banque - dirigée par les autorités monétaires et de surveillance en ligne avec le code de la Monnaie et du crédit et conformément aux normes bancaires internationales et dans un délai suffisant autorisé par les accords de Bâle. Cette approche définit la structure du marché, y compris les opérations de fusion et d'acquisition.

Enfin, l'approche de l'Association dans son cinquième axe propose de diversifier et de restructurer l'économie libanaise, y compris des réformes structurelles dans ses performances, telles que la lutte contre la corruption galopante et la réduction des coûts de création d'entreprises, en plus des politiques qui réduisent le volume des activités économiques parallèles et non autorisées...

Par conséquent, il n'est ni permis, ni acceptable que le gouvernement décide de déclarer la faillite du secteur financier et la faillite du pays sur la base du calcul des pertes présumées qui ne sont aucunement liées à la réalité. Toutefois, les commissions parlementaires spécialisées ont mis la main sur le plan du gouvernement afin de le réviser et de prévenir la faillite du pays. Par ailleurs, le comité des finances et du budget a formé un sous-comité pour enquêter sur les faits, et il a laissé la place aux parties concernées, en particulier au ministère des

finances, à la Banque du Liban et à l'Association des banques, pour dialoguer et convenir des critères de calcul et des chiffres, afin que l'État négocie avec le Fonds monétaire international avec un tant soit peu d'entente interne.

Oui, en effet, la crise est sérieuse et grave. Que toutes les parties assument leurs parts de responsabilités et leurs conséquences afin que nous ne condamnions pas le pays à la chute pendant des décennies à venir. Il faudrait donc déployer des efforts concertés pour stimuler et relancer l'économie, qui est la priorité lors de la prochaine étape. La pleine coopération de toutes les parties pourrait épargner au Liban une crise socio-économique sans précédent. Alors que perpétuer les disputes, les luttes, les mensonges et les duperies, résulteraient rapidement vers l'effondrement phénoménal.